



## Syndicat CGT Ferc Sup Sorbonne Nouvelle - Compte financiers 2022

Syndicat CGT Ferc Sup Sorbonne Nouvelle  
 Université Sorbonne Nouvelle  
**COMPTES FINANCIERS 2022**

### I) Compte de résultat simplifié

Compte de résultat simplifié					
du syndicat		CGT FERC Sup			
de		Université Sorbonne Nouvelle			
Adresse		8 avenue de Saint-Mandé 75012			
CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	1422,16	453,68	<b>I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	3153,16	6013,43
Achats	1422,16	453,68	Cotisations	2853,16	3413,43
Autres charges externes	0,00	0,00	Subventions	0,00	2600,00
Autres services extérieurs	0,00	0,00	Autres produits	300,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	Transferts de charge	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00	Reprises des amortissements	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00			
Dotations amort. prov.	0,00	0,00			
<b>II - CHARGES FINANCIÈRES</b>	0,00	0,00	<b>II - PRODUITS FINANCIERS</b>	0,00	0,00
<b>II - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	1500,00	0,00	<b>III - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0,00	0,00
<b>II - ENGAGEMENTS SUR CONTRIBUTIONS</b>	195,91	317,23	<b>IV - CONTRIBUTIONS - REPORT</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	3118,07	770,91	<b>TOTAL</b>	3153,16	6013,43
<b>Solde créditeur (excédent)</b>	35,09	5242,52	<b>Solde débiteur (déficit)</b>		

Source: Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable



## Syndicat CGT Ferc Sup Sorbonne Nouvelle - Compte financiers 2022

### II) Bilan simplifié

Bilan simplifié avant répartition							
du syndicat CGT FERC Sup							
de Université Sorbonne Nouvelle							
Adresse 8 avenue de Saint-Mandé							
75012							
ACTIF	N			N-1	PASSIF	N	N-1
	Brut	Amortiss. et dépréc.	Net	Net			
<b>I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>I - FONDS SYNDICAUX</b>	<b>11628,50</b>	11593,41
Actif incorporel	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	11593,41	6350,89
Actif corporel	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	0,00	0,00
Actif financier	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>35,09</b>	5242,52
					<b>II - PROVISIONS</b>	0,00	0,00
<b>II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>III - FONDS DÉDIÉS</b>	<b>0,00</b>	0,00
Stock et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes financières	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes diverses	0,00	0,00
<b>III - DISPONIBILITÉS</b>			<b>11628,50</b>	11593,41			
<b>Comptes de régularisation</b>			<b>0,00</b>	0,00	<b>Compte de régularisation</b>	<b>0,00</b>	0,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>0,00</b>		<b>11628,50</b>	11593,41	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11628,50</b>	11593,41

Source: Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable

Comptes arrêtés par le Bureau et approuvés par l'Assemblée Générale du 5 juin 2023



## Syndicat CGT FERC Sup SORBONNE NOUVELLE

Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

8 avenue de Saint-Mandé, 75008 Paris

Pierre GERVAIS et Isabelle VIELLERIBIÈRE, trésoriers

contact: p.gervais@fercsup-cgt.net

## ANNEXE FINANCIERE 2022

### Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11 628,50€

Le résultat net comptable est un excédent de 35,09 € qui s'analyse comme suit

Résultat avant affectation: 35,09€

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les représentants de l'organisation syndicale : Syndicat Ferc-SUP CGT Sorbonne Nouvelle

### Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Tableau des ressources		
du syndicat	CGT FERC Sup	
de	Université Sorbonne Nouvelle	
Adresse	8 avenue de Saint-Mandé	
	75012	PARIS
Pour l'année	2022	
RESSOURCES		
a. Cotisations reçues (PAC + part conservée des cotisations manuelles) (+)		2 853,16 €
b. Part reversée des cotisations manuelles (-)		195,91 €
c. Subventions reçues (+)		0,00 €
d. Autres produits d'exploitation perçus (+)		300,00 €
e. Produits financiers perçus (+)		0,00 €
<b>Total des ressources (a-b+c+d+e)</b>		<b>2 957,25 €</b>

Source: Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable

### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

- non compensation  
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable N°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n°2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement de Comité de la Réglementation Comptable N°99-01 01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable N°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Changement de méthode comptable:** Néant

**Faits significatifs et importants:** Néant

**Valeurs mobilières et placements:** Néant

**Immobilisations financières:** Néant

**Créances et dettes:**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Informations complémentaires pour donner une image fidèle:** Néant

**Entités avec lesquelles aucun lien d'affiliation n'est entretenu:**

Conformément à l'article L. 2135-2 du Code du Travail, aucune personne morale, avec laquelle aucun lien d'adhésion ou d'affiliation ne serait entretenu, n'est contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

**Cotisations:**

— Les cotisations manuelles sont comptabilisées comme produits pour leur montant brut à la date de réception, les versements sont comptabilisés en charges.

— Les versements de cotisation en provenance du syndicat national sont comptabilisés en produits à la date de réception du virement/

**Événements récurrents pluriannuels** NEANT

**Contributions en nature reçues:**

Le syndicat ne bénéficie d'aucune décharge horaire locale

Conformément à la législation, l'Université Sorbonne Nouvelle met à la disposition du syndicat un local syndical avec mobilier et un poste de travail équipé

L'évaluation chiffrée des avantages en nature n'a pas été possible, ces derniers n'étant pas homogènes.

Fait à Paris, le 5 Juin 2023